



ACADÉMIE DE GRENOBLE

Liberté
Égalité
Fraternité

DEC POLE CONCOURS

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/26/130

Affaire suivie par : Jean-Yves Ragil

Tél : 04 76 74 72 34

Mél : jean-yves.ragil@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Rectorat de Grenoble Division des examens et concours

ARRETE N° DEC POLE CONCOURS/XIII/26/130 du 6 mai 2026

portant nomination des membres du jury du test de sauvetage aquatique, au titre de la session de juin 2026, pour l'académie de Grenoble.

- Vu le décret n° 80-627 du 04 août 1980 modifié relatif au statut des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- vu le décret n° 2004-592 du 17 juin 2004 modifié relatif aux qualifications en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'Education nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premier et second degrés ;
- vu l'arrêté du 31 août 2004 modifié fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré ;
- vu l'arrêté du 12 février 2019 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargée de l'Education nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré ;
- vu la circulaire du 9 mars 2026 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 16 avril 2026 relative aux modalités d'organisation du test d'aptitude de sauvetage aquatique ;

Article 1 : le jury chargé d'examiner les candidats au test de sauvetage aquatique de l'académie de Grenoble est constitué comme suit pour la session juin 2026 :

M.	SENEJOUX Loïc	Rectorat - Grenoble IA-IPR Discipline EPS	Présidente
M.	BERTRAND Renaud	Lycée Aristide Bergès – Seyssinet-Pariset Agrégé d'EPS	Membre du jury

Article 2 : le jury du test de sauvetage aquatique pour l'académie de Grenoble se réunira à la piscine Universitaire CSU de Saint-Martin-d'Hères le vendredi 12 juin 2026.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Signé le 26/05/2026,
Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de division des examens et concours,
Mme Laurence Giry,**

Conforme à l'original, disponible sur demande